

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 85-174-1911 sur l'instruction de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

n° 85-174-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 avril 1911

Numéro JO
n° 174 du 01/05/1911

Date du numéro
1 mai 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle du 16 mars dernier prescrivant de promulguer à la Côte française des Somalis le décret du 13 mars 1911, rendant applicable à diverses colonies l'art. 11 de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable, en matière de crimes et délits

Vu le décret et la loi susvisés ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 13 mars 1911 rendant applicable à diverses colonies, l'art. 11 de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable en matière de crimes et délits. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général, CASTAING.